

Bulletin municipal

Sommaire :

- Le mot du Maire
- Comptes rendus des Conseils Municipaux
- Cérémonies
- Informations diverses :
 - Vœux
 - Travaux
 - Portrait
 - Associations
 - Mouvement du personnel municipal
 - Etat civil
- Mémento
- Informations pratiques

Février 2023 - n°49



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Philippe JENTY - Maire de St Hilaire-les-Courbes

REDACTEURS : Commission communication, Olivier CHASTAGNAC, Robert CHAMPEAU, Colette LACHASSAGNE, Fabienne HERNANDEZ, Cécilia PLAS, Catherine VINATIER et Noémie CHAUMEIL.

IMPRESSION : Mairie de St Hilaire-les-Courbes - ISSN 17L1/03 - Numéro tiré à 100 exemplaires.

COUVERTURE :Chemin d'Embalazina.

LE MOT DU MAIRE

Chères administrées, chers administrés,

En ce début d'année, je souhaitais vous présenter tous mes vœux de bonheur et de santé pour 2023 avec l'espoir de retrouver une situation apaisée au niveau international et un environnement plus serein pour notre pays.

En premier lieu, je me réjouis de la courbe démographique positive de notre commune qui compte, au 1^{er} Janvier 2023, 165 habitants, soit 13 de plus qu'il y a 10 ans. Toutefois cette progression reste fragile.

Pour attirer de nouveaux habitants, nous terminons la rénovation énergétique de nos 4 appartements communaux. Cet investissement important à notre échelle a été rendu possible grâce aux aides de l'Etat et du Département.

2023 verra également, dans le cadre du schéma directeur d'adduction d'eau potable, la fin des travaux sur notre réseau d'eau avec notamment la remise à neuf de la station de pompage de la Jarousse.

L'eau est un bien précieux et nous devons à la fois la préserver en quantité et en qualité surtout avec la période caniculaire que nous avons connue cet été et qui risque de se reproduire.

Dans le cadre de l'élaboration du budget prévisionnel de cette année, nous portons notre réflexion sur l'aménagement paysager du bourg, l'enfouissement de réseaux ainsi qu'une tranche de voirie.

Des dossiers de demandes de financement auprès de l'Etat et du Département sont en cours de constitution.

Autre sujet d'actualité, la venue de Bugeat qui devient la vingtième commune de Vézère Monédières Millesources. C'est pour notre territoire un renforcement certain car nous vivons dans un même environnement géographique, économique et social issu de notre histoire commune.

Comme habituellement, vous trouverez dans les pages intérieures le détail de la vie de la commune.

Je profite également dans le cadre du « Mot du Maire » pour remercier l'ensemble des élus et du personnel qui s'investit dans la vie de notre commune.

Bien à vous tous,

Philippe JENTY



REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juillet 2022

Le jeudi vingt-huit juillet deux mille vingt-deux à vingt heures, le conseil légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Philippe JENTY.

Étaient présents : CHASTAGNAC Olivier, CHAMPEAU Robert, BUTAUD Christine, LACHASSAGNE Colette, CHAUMEIL Noémie, VINATIER Catherine, HERNANDEZ Fabienne, LAGARDE Francis, NALLET Bernard.

Excusée : PLAS Cécilia

Secrétaire de séance : LACHASSAGNE Colette

VENTE DE LOTS DU LOTISSEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2022-29 en date du 10 juin 2022 autorisant la vente de trois lots du lotissement communal, au prix de 1 € le mètre carré.

Les trois lots concernés sont les suivants :

Parcelle AD 226 (1 723 m²)

Parcelle AD 228 (1 782 m²)

Parcelle AD 375 (1 197 m²)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :

AUTORISE la mise en vente de ces trois lots ;

PRECISE que la mise en vente est autorisée dans le cadre de résidences principales ;

PRECISE que la commune rachètera les terrains au même prix si les acquéreurs ne font pas construire ;

AUTORISE le Maire à signer les actes de vente et tout document relatif à ce dossier.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – FCPE TREIGNAC

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 18 juillet 2022, de Mme BOURROUX Angélique, présidente de la FCPE (Association Parents d'Elèves) de Treignac, dans lequel elle sollicite une subvention de la commune de Saint-Hilaire-les-Courbes pour les projets de l'année scolaire 2022/2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :

ACCORDE une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € à la FCPE de Treignac, qui sera mandatée sur le compte 6574.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juillet 2022 (suite)

RESTAURATION DE LA FONTAINE

Monsieur le Maire rappelle le projet de restauration de la fontaine localisée dans le délaissé de l'ancienne route départementale 940, dans le cadre du projet d'aménagement du bourg. La commune avait candidaté en avril 2022 à l'Appel à manifestation d'intérêt pour la restauration du patrimoine rural public du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin.

Monsieur le Maire précise que la commission locale du PNR, réunie le 21 juin 2022, s'est prononcée favorablement au projet de restauration de cette fontaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :

APPROUVE le projet de restauration de la fontaine ;

APPROUVE le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT OPERATION HT	RECETTES	MONTANT PROGRAMMÉ
Travaux	1 575,00 €	Région Nouvelle Aquitaine (30 %) Fonds propres	472,50 € 1 102,50 €
TOTAL H.T	1 575,00 €		1 575,00 €

AUTORISE le Maire à solliciter la subvention ;

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

RESTAURATION DES ANCIENNES TOILETTES

Monsieur le Maire rappelle le projet de restauration des toilettes de l'ancienne école situées impasse de l'école (derrière la mairie), dans le cadre du projet d'aménagement du bourg. La commune avait candidaté en avril 2022 à l'Appel à manifestation d'intérêt pour la restauration du patrimoine rural public du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin.

Monsieur le Maire précise que la commission locale du PNR, réunie le 21 juin 2022, s'est prononcée favorablement au projet de restauration de ces anciennes toilettes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :

APPROUVE le projet de restauration des anciennes toilettes ;

APPROUVE le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT OPERATION HT	RECETTES	MONTANT PROGRAMMÉ
Travaux	4 863,00 €	Région Nouvelle Aquitaine (30 %) Fonds propres	1 458,90 € 3 404,10 €
TOTAL H.T	4 863,00 €		4 863,00 €

AUTORISE le Maire à solliciter la subvention ;

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

MISE EN PLACE D'UN POTEAU INCENDIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'installation d'un poteau incendie en lieu et place d'une borne de puisage au croisement de la VC 16 et de la route départementale 940.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :

APPROUVE le projet d'installation d'un poteau incendie ;

APPROUVE le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT OPERATION HT	RECETTES	MONTANT PROGRAMMÉ
Travaux	5 038,28 €	Conseil Départemental (25 %) Fonds propres	1 260,00 € 3 778,28 €
TOTAL H.T	5 038,28 €		5 038,28 €

AUTORISE le Maire à signer le devis et tout document relatif à ce dossier ;

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Corrèze.

RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :

DECIDE le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 4 semaines allant du 4 octobre 2022 au 31 octobre 2022 inclus.

DECIDE que cet agent assurera des fonctions de secrétaire de mairie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 18 heures.

DECIDE que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 368 (échelon 1) du grade de recrutement.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;

AUTORISE le Maire à se charger du recrutement de l'agent et l'habilite à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

RECRUTEMENT D'UN TRAVAILLEUR HANDICAPÉ SUR UN EMPLOI PERMANENT - ARTICLE L.352-4 (ANCIENNEMENT ARTICLE 38)

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.352-4 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 96-1087 du 10 décembre 1996 relatif à l'application de l'article L.352-4 du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu la délibération 2021-12 du 19 février 2021 mettant à jour le tableau des emplois ;

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les collectivités ont la possibilité de recruter par contrat d'un an, éventuellement renouvelable une fois, des personnes reconnues handicapées bénéficiaires de l'obligation d'emploi instituée par l'article L 5212-13 du code du travail.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juillet 2022 (suite)

L'avantage de ce contrat est que l'agent bénéficie de la formation d'intégration, comme les fonctionnaires titulaires, et peut directement être titularisé à l'issue de son contrat, si sa manière de servir le justifie.

Le Maire précise que la commune de Saint-Hilaire-les-Courbes avait créé un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet de 20 heures hebdomadaires. Cela pouvait concerner un agent titulaire ou bien contractuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :

DECIDE le recrutement d'un agent contractuel en application de l'article L. 352-4 du code général de la fonction publique, sur emploi permanent, au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique C, pour une durée déterminée d'un an, à compter du 1^{er} novembre 2022.

DECIDE que cet agent assurera des fonctions de secrétaire de mairie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 18 heures.

DECIDE que le contrat sera d'une durée déterminée d'un an (période correspondante à la durée de stage prévue par le statut particulier du cadre d'emplois) à compter du 1^{er} novembre 2022 ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;

AUTORISE le Maire à se charger du recrutement de l'agent et l'habilite à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

INFORMATIONS DIVERSES

PUY DU MAS

M. CHAMPEAU présente l'avancée des travaux : la majorité des aménagements sont achevés. Seuls l'aménagement paysager du parking (qui se fera à l'automne), pose du panneau explicatif (en cours de conception par le PNR de Millevaches) et l'installation des panneaux directionnels (en attente de l'entreprise CAPPE) restent à effectuer.

L'entreprise CAPPE propose de faire un deuxième passage avec un broyeur lourd. Un devis va être envoyé à la mairie. Le Conseil Municipal réfléchit par ailleurs à l'entretien annuel du site.

L'inauguration du Puy du Mas suite aux travaux d'aménagement du site aura lieu le dimanche 25 septembre à 11 heures.

RENOVATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX

M. CHASTAGNAC présente au Conseil Municipal l'avancée des travaux (lot 1 : menuiseries, lot 2 : plomberie, lot 3 : électricité et lot 4 : plâtrerie / peinture). Des modifications sont à prévoir, notamment sur la nature et la largeur des portes palières. Un devis complémentaire a été envoyé par l'entreprise PROX concernant l'agrandissement d'une pièce au logement de l'ancienne école. Un ponçage supplémentaire va être demandé sur le parquet de ce même logement.

L'entreprise ENEDIS est intervenue pour le passage d'un courant triphasé à un courant monophasé.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal avait envisagé des travaux d'isolation du garage de la salle polyvalente et de la cave de la salle des associations. Un diagnostic énergétique réalisé par DIAGAMTER (Treignac) conclut que de tels travaux d'isolations ne permettraient pas un gain énergétique intéressant. Le Conseil Municipal met ce projet en attente.

Une entreprise spécialisée va être contactée pour prévoir le démoussage de la salle polyvalente.

AMENAGEMENT PAYSAGER DU BOURG

Le financement du projet par la Région Nouvelle-Aquitaine semble peu probable. Le Conseil Municipal doit décider du maintien ou non du projet.

Par ailleurs, les projets de restauration du petit patrimoine public (fontaine et anciennes toilettes) seront étudiés lors de la Commission Locale du PNR en novembre.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Contrat de Solidarité Communale 2021-2023 s'achèvera finalement au 31 décembre 2022. Un nouveau contrat va être élaboré pour les années 2023 à 2025. Le Conseil Municipal réfléchit aux projets des années à venir afin d'adapter les financements envisageables.

EAU

La mairie est en attente du devis de l'entreprise HydraElect pour le changement du système de pompage de La Jarousse. Par ailleurs, le Conseil Municipal n'a pas encore été informé des dates de travaux sur le réseau d'eau dans le cadre du SDAEP.

EDF

M. le Maire fait part de l'information suivante : l'exploitation du barrage EDF de Viam étant en période hors concession, l'entreprise EDF est obligée de reverser les bénéfices aux collectivités (état, département, communauté de communes et les communes de Saint-Hilaire-les-Courbes, Viam et Lestards). La commune de Saint-Hilaire-les-Courbes va percevoir 29 819,82 €.

RESSOURCES HUMAINES

Un recrutement concernant le poste de secrétaire de mairie a été effectué au 21 juillet. L'offre est diffusée sur le site « Emploi-Territorial », Pole Emploi et par le Centre de Gestion de la Corrèze.

ACHATS

Le Conseil Municipal valide le devis de Puybaret pour l'achat d'une table à langer, à installer dans les WC (handicapés) de la salle polyvalente.

L'achat de divers équipements pour la salle polyvalente est approuvé : laveuse, étagère pour la cuisine et plats de service.

Le Conseil Municipal va vérifier le défibrillateur installé à la mairie, et prévoit éventuellement l'achat d'un nouvel équipement.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 octobre 2022

Le vendredi vingt-huit Octobre deux mil vingt-deux à vingt heures, le conseil légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Philippe JENTY.

Étaient présents : CHASTAGNAC Olivier, CHAMPEAU Robert, BUTAUD Christine, CHAUMEIL Noémie, HERNANDEZ Fabienne, LACHASSAGNE Colette, LAGARDE Francis, NALLET Bernard, PLAS Cécilia, VINATIER Catherine.

Secrétaire de séance : LACHASSAGNE Colette

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision doit être soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Il conviendra donc de saisir le Comité technique de la Communauté afin de supprimer les emplois vacants.

Vu le tableau des emplois adopté le 19 Février 2021 par délibération n°2021-12,

Considérant qu'il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à raison de 18 heures hebdomadaires pour pallier au remplacement définitif de Mme BONNAFOUX Laura, secrétaire de Mairie,

Considérant la difficulté rencontrée au recrutement d'un agent sur un poste de 20h hebdomadaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- D'ACCEPTER la création, à compter du 1^{er} novembre 2022, d'un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à raison de 18 heures hebdomadaires

DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE BUGREAT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VEZERE-MONEDIERES- MILLESOURCES

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 portant création de la communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources ;

Vu la délibération du 17 octobre 2022 par laquelle le conseil municipal de Bugeat sollicite, d'une part, son retrait de la communauté de communes Haute-Corrèze Communauté selon la procédure dérogatoire prévue à l'article L.5214-26 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et, d'autre part, son adhésion à la communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources dans les conditions prévues à l'article L.5211-18 du même code ;

Vu la délibération 133-2022 du 21 octobre 2022 du conseil communautaire acceptant la demande d'adhésion de la commune de Bugeat à la communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources

Vu l'étude d'impact, jointe à la présente délibération, produite par la commune de Bugeat, en application des dispositions des articles L.5211-39-2, D.5211-18-2 et D.5211-18-3 du CGCT, présentant une estimation des incidences de l'opération sur les ressources et les charges ainsi que sur le personnel des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés ;

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la demande d'adhésion de la commune de Bugeat à la communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est favorable à cette proposition d'adhésion par :

- 10 voix pour,
- 0 voix contre,
- 1 abstention.

Le maire est chargé d'assurer la publication de la présente délibération ainsi que sa transmission au préfet. Il est également chargé de faire procéder à la publication de l'étude d'impact susvisée sur le site internet de la commune.

Annule et remplace délibération 2020-16 – PROJET D'AMENAGEMENT DU PUY DU MAS - PLAN DE FINANCEMENT

Le Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement du Puy du Mas et la valorisation du site en collaboration avec le PNR Millevaches et le CAUE de la Corrèze.

Les travaux comprennent :

- La création de stationnement
- Les accès
- Les travaux forestiers et de plantation
- Le débroussaillage et nettoyage
- Terrassement
- La signalétique
- Le dispositif d'interprétation

Suite à la décision du Conseil municipal d'aménager le site du Puy du Mas et de la valoriser, il est nécessaire de solliciter une subvention auprès des FONDS EUROPEENS LEADER ainsi qu'auprès de la REGION NOUVELLE AQUITAINE et d'établir le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT OPERATION HT	RECETTES	MONTANT PROGRAMMÉ HT	PRO-
Coût prévisionnel des travaux	57 620,00€	Subvention FONDS EUROPEENS LEADER Subvention REGION NOUVELLE AQUITAINE Fonds propres	33 644.13€ 12 451.87€ 11 524.03€	
TOTAL H.T	57 620.00€	TOTAL H.T	57 620.00€	

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A 11 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION(S) :

DE SOLLICITER la subvention auprès des FONDS EUROPEENS LEADER, à hauteur de 33 644.13€, ainsi qu'auprès de la REGION NOUVELLE AQUITAINE, à hauteur de 12 451.87€.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire.

La commune de Saint Hilaire-les-Courbes s'engage à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 octobre 2022 (suite)

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DU DEPARTEMENT - PERIODE 2023-2027

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit. Suite à l'obligation de dématérialisation des marchés publics imposée par la réglementation en 2018, le Conseil Départemental de la Corrèze a sollicité la commune pour adhérer à sa plateforme de dématérialisation Achat Public par le biais d'une convention de mise à disposition dont l'échéance est au 31 décembre 2022.

Le Conseil Départemental de la Corrèze propose à la commune de renouveler son adhésion avec une nouvelle convention d'une durée de cinq ans du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2027 qui maintient le principe de gratuité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A 11 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION(S) :

DE RENOUELER son adhésion à la nouvelle convention de mise à disposition de la plateforme de dématérialisation du Département pour une durée de cinq ans.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire.

MISE A JOUR DE LA CONVENTION CONCLUE POUR L'UTILISATION DE LA PLATEFORME @CTES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit. La collectivité dispose d'une convention pour la transmission par voie électronique des actes au contrôle de l'égalité à travers la plateforme nationale @CTES qui est un lien vers Actes budgétaires assurant la réception et le contrôle des actes budgétaires.

Compte tenu de son ancienneté, cette convention n'autorise pas l'envoi dématérialisé de tous les types d'actes et documents soumis à l'obligation de transmission. Or, aujourd'hui, la volumétrie des fichiers électroniques admis sous @CTES va jusqu'à 150 Mo par envoi, permettant ainsi la transmission de la quasi-totalité des documents y compris en matière d'urbanisme et de commande publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A 11 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION(S)

DE RENOUELER son adhésion par la nouvelle convention conclue pour l'utilisation de la plateforme @CTES.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire.

REFECTION CONDUITES D'EAU POUR ISOLATION - PLAN DE FINANCEMENT

Le Maire présente au conseil municipal le projet de réfection des conduites d'eau de l'appartement de l'ancienne Poste pour le passage de l'isolation.

Les travaux comprennent :

- La fourniture des tubes multicouche D.16 et D.20
- Les raccords laiton et vanne
- Le raccord TECE

Suite à la décision du Conseil municipal de procéder à l'isolation de ce bâtiment, il est nécessaire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Corrèze par le biais du service « Aides aux communes » et d'établir le plan de financement suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A 11 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION(S) :

DE SOLLICITER la subvention auprès du Conseil Départemental de la Corrèze à hauteur de 545.71 €.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire.

La commune de Saint Hilaire-les-Courbes s'engage à assurer l'autofinancement restant après

PROCEDURE DE DECLARATION DE PARCELLES EN ETAT D'ABANDON MANIFESTE

Vu les articles L. 2243-1 à L. 2243-4 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste,

Vu les constatations attestant que les parcelles AD248 – 249 – 250 -251 situées à La Charrieras ne sont manifestement plus entretenues depuis de nombreuses années,

Vu les courriers en date du 17 Septembre 2011 et 20 Décembre 2011 demandant aux propriétaires de remédier à cet état,

Considérant la nécessité de bon entretien des propriétés situées dans la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A 11 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION, D'AUTORISER LE MAIRE :

- A utiliser la procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste, prévue aux articles L. 2243-1 à L. 2243-4 du Code général des collectivités territoriales pour les parcelles susmentionnées ;
- A signer tous les actes rendus nécessaires pour le bon déroulement de cette procédure.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 octobre 2022 (suite)

INFORMATIONS DIVERSES

LOTISSEMENT : PARCELLES EN ETAT D'ABANDON MANIFESTE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les démarches effectuées auprès du service des Impôts afin de récupérer les parcelles AD248, AD249, AD250 et AD251 vendues le 10 Novembre 2006 à un ressortissant anglais. Le règlement du lotissement prévoyant la clause de construction dans un délai de 2 ans ainsi que la mention d'entretien, en raison du non-respect des clauses mentionnées ci-dessus, une demande a été envoyée au Service des Impôts des Particuliers au Centre des finances Publiques de Tulle le 13 Octobre 2022 afin de connaître la suite à donner à ce dossier.

BALANCOIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise BOULTON pour l'installation de la balançoire. Le devis s'élève à 905 € TTC. Il est décidé de ne pas y donner suite. Le Conseil Municipal propose une autre solution plus économique.

ENTRETIEN PUY DU MAS

M. CHAMPEAU et Mme BUTAUD ont convenu, avec M. le Maire du cahier des charges pour l'entretien du Puy du Mas. Celui-ci a été présenté aux conseillers. La Mairie est en attente du devis de l'entreprise GALPIN.

PANNEAUX PUY DU MAS

Un devis a été demandé au Conseil Départemental pour l'installation de 7 panneaux. Le montant s'élève à 482.69 € TTC.

TRAVAUX SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

M. CHASTAGNAC explique au Conseil que le chantier a pris du retard, que des défauts ont été notés sur le raillage réalisé par PROX générant des malfaçons. Il a fallu choisir de nouveaux lins suite à une rupture de stock. L'entreprise CHEZE n'est toujours pas passée pour le remplacement des huisseries. Des travaux imprévus sont venus s'ajouter à la liste. Un devis complémentaire a été demandé à PROX pour le traitement contre l'humidité de la cage d'escalier.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

M. le Maire fait part de sa volonté d'inaugurer la plaque relative à la Guerre franco-allemande de 1870-1871 lors de la cérémonie du 11 Novembre au Conseil Municipal qui approuve.

PUY DU MAS

M. le Maire fait part de l'information suivante : les terrains sis au Puy du Mas cadastrées : 027 - 028 - 029 - 031 d'une surface totale de 1 hectare 24 ares 83 centiares ont été concédées à titre gracieux à Mr FAIVRE Guillaume en date du 1^{er} Octobre 2019. M. FAIVRE ayant mis fin à ce commodat, un avenant au bail de M. CHASATGNAC a été consenti. La surface sera proratisée à 1 hectare en raison de la construction du parking.

RESTAURATION DE L'ANCIENNE FONTAINE ET DES ANCIENNES TOILETTES

Le dossier est passé devant la commission PNR et a été accepté pour présentation à la Commission permanente du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine qui se déroulera le 6 février 2023.

DEMOUSSAGE SALLE POLYVALENTE

Les entreprises MEYRIGNAC et ANGLERAUD ont présenté leurs devis. La Mairie attend la réception d'un 3^{ème} devis.

CEREMONIES

Cérémonie du 11 novembre

Le Souvenir Français est une association créée en 1887, reconnue d'utilité publique et qui a pour vocation d'honorer la mémoire de tous ceux qui sont morts pour la France.

Dans le cadre de ses recherches, deux enfants de St Hilaire les Courbes morts à la guerre de 1870-1871 ont dorénavant une plaque sur notre Monument aux Morts, suite à la décision du Conseil Municipal.



TATAINE Henri Pierre

Né le 9 février 1846 à Saint-Hilaire-Les-Courbes, Bonnefont.

Caporal au 35ème régiment d'Infanterie de Ligne

Décédé le 30 septembre 1870 au Fort de Charenton(94) des suites de ses blessures reçues lors de la bataille de Chevilly (94). « *Le 35ème de ligne participe aux combats de Chevilly en septembre 1870, où le Général GUILHEM, commandant la brigade dans laquelle était intégrée l'unité, trouve la mort. Le régiment perd quant à lui 19 officiers et 700 sous-officiers et hommes de troupes* ».

CHADEBECH Léger

Né le 25 février 1848 à Saint-Hilaire-Les-Courbes.

Soldat au 68ème régiment d'Infanterie de Ligne décédé en captivité de maladie le 04 avril 1871 à GLOGAN, ancienne place forte allemande située en SILESIE (aujourd'hui en Pologne).



INFORMATIONS DIVERSES

VOEUX DE LA MUNICIPALITÉ

Le dimanche 08 janvier, Philippe JENTY a présenté ses vœux à la population, rappelant qu'en raison du COVID, la précédente cérémonie remontait à Janvier 2020.

A cette occasion il a rappelé divers points :

Le conseil municipal a été élu le 15 mars 2020; il compte 4 nouveaux élus : Fabienne HERNANDEZ, Francis LAGARDE, Cécilia PLAS et Catherine VINATIER ; il est composé de 6 femmes et cinq hommes et il a été mis en place le 26 mai 2020.

Rappel des travaux qui ont été réalisés :

2020 : l'enfouissement des réseaux au lotissement, la mise à niveau de l'éclairage public à La Butte, la création d'un point internet public à la mairie, divers travaux de voirie ;

2021 : changement du mode de chauffage de la salle polyvalente avec l'installation d'une chaudière à granulés bois, changement de l'épaveuse et divers travaux de voirie ;

2022 : rénovation thermique de bâtiments communaux (isolation, changement des fenêtres, chauffage) pour 117 000 € ; aménagement paysager du site du Puy du Mas et mise en place d'une table d'orientation pour 61 412 € ainsi que des travaux de voirie pour 50 000 €. Tous ces travaux ont pu être réalisés grâce aux différentes subventions qui ont été attribuées par la Région, l'Europe, l'État (DETR) et par le Conseil Départemental ;

2023 (chantiers en cours et réflexion) : le Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable financé à 80 % (*Adour Garonne : 70 % et le Conseil Départemental : 10 %*). Son objectif est d'améliorer la qualité et la quantité d'eau potable avec la réduction des fuites, l'entretien des ouvrages, la cartographie GPS des réseaux, la mise en place d'une alarme au niveau bas du château d'eau ainsi que la mesure du volume sortant et enfin l'équipement des principaux totalisateurs de branches de têtes émettrices. Ces deux derniers équipements transmettent sur téléphone la consommation instantanée. Il sera également question de la réfection totale de la station de La Jarousse et de la mise aux normes de la borne incendie située au niveau du carrefour de la salle polyvalente.

Il a souligné qu'après l'été caniculaire sans précipitations que nous avons connu, l'eau potable est un bien précieux ; c'est une ressource à préserver en évitant les fuites et le gaspillage.

En ce qui concerne la voirie, les travaux restent à définir. L'aménagement paysager du Bourg, côté salle polyvalente, délaissé RD 940, avec restauration de l'ancienne fontaine, la restauration des anciennes toilettes de l'école et l'étude d'enfouissement du réseau (secteur du Bourg (Mairie) et village de Couturas) sont à l'étude et des recherches de financements sont en cours.

INFORMATIONS DIVERSES

Philippe JENTY, a poursuivi son discours en faisant part à l'assemblée des principaux points d'actualités de la communauté de communes V2M :

- l'arrivée de la commune de Bugeat, depuis le 01/01/2023, ce qui porte à 20 le nombre de communes du territoire de la communauté de communes ;
- l'achat du bâtiment sur la zone artisanale de Viam (*ancienne gare bois*), plus 5 hectares de plateforme pour le développement de l'entreprise Home Clôtures située actuellement à Chamberet. Cette entreprise qui fabrique des ganivelles, des piquets, des clôtures, souhaitant s'agrandir ;
- un atelier relais est en cours d'étude à Chamberet ;
- l'aménagement zone artisanale de la Veyrière à Treignac ;
- l'incitation à la réduction des déchets incinérables.

Pour le SIRTOM de Brive ce sont 174 kg/habitant de déchets incinérables qui sont collectés ; pour V2M se sont **334 kg/ habitant** ; en conséquence, sur notre secteur, une réduction des déchets incinérables s'impose.

Depuis le 01/01/2023, dans le bac jaune doivent être déposés tous les emballages même les films alimentaires et les pots de yaourts.

Afin de communiquer au mieux sur ce sujet et pour sensibiliser la population, un agent va être recruté par la communauté de communes. En prévention il faudra essayer de produire le moins possible de déchets, apprendre à composter, le ré-emploi et réduire le gaspillage.

La modification de la collecte des ordures ménagères est prévue pour 2024-2025. 3 scénarios sont à l'étude :

- le porte à porte intégral
- un point de regroupement pour 80 habitants en moyenne,
- mixte.

En ce qui concerne la fiscalité le choix devra être fait entre : TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), REOM (Redevance des ordures ménagères) ou incitativité.

Pour en revenir à la vie locale, Philippe JENTY a souhaité la bienvenue aux 13 familles qui se sont installées sur notre commune au cours de ces deux dernières années. La plupart ont fait le choix d'acquérir une maison d'habitation. Ces arrivées ont entraîné une augmentation de la population de notre commune.

Puis pour en terminer, il a souhaité une bonne et heureuse retraite à Béatrice BARBAS, agent d'entretien des locaux communaux depuis janvier 2002.

TRAVAUX

INAUGURATION DU SITE DU PUY DU MAS

Le dimanche 25 septembre 2022, a eu lieu l'inauguration de l'aménagement paysager du site du Puy Mas.

C'est en présence de Francis DUBOIS, député de la première circonscription de la Corrèze, Gérard COIGNAC, Maire de Treignac, Pierre PEYRAMAURE, Maire de Soudaine-la-Vinadière, Daniel GARAI, Maire de Gourdon-Murat, Didier JARRIGE, Maire d'Affieux, Jean-Yves URBAIN, Maire de Bugeat, Geneviève SENEJOUX, représentante de la commune de CHAMBERET, Sophie BEZEAU, représentante de la commune de l'Église-aux-Bois, Florence LEPLÉ et Aurélia BELIN du Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin, Gérard MAGNAVAL du Conservatoire des Espaces Naturels, Christophe LEHUGER, architecte paysager, des membres du conseil municipal et des habitants de la commune que Philippe JENTY a expliqué que :

- ce site situé à une altitude de 727 mètres était le seul du secteur à offrir un panorama avec une vision à 360 °.
- le Puy du Mas est un bien de section d'une superficie d'un peu plus de cinquante quatre hectares appartenant aux habitants du village du Mas, mais ce bien est géré par le conseil municipal, dans l'intérêt des membres de la section. Ce projet a donc été réalisé avec leur autorisation.

Vers les années 1950, sur ce site, seuls quelques pins sylvestres étaient présents au milieu d'une lande qui était entretenue grâce au pâturage. Quelques années plus tard Camille VERGONZANE et son fils Robert entreprirent le défrichement et l'épierrement des zones les moins pentues du versant nord pour les convertir en prairie.

L'idée qui s'est peu à peu concrétisée et réalisée a été celle d'un aménagement avec forte intégration paysagère de manière à respecter au plus près l'espace naturel original.



Ce site a pu être mis en valeur grâce à la communion des différents acteurs impliqués dans le projet et qui ont accompagné la municipalité : le parc naturel régional Florence LEPLÉ, le CAUE Sandra NICOLLÉ, le CEN et, bien sûr, l'architecte paysager Christophe LEHUGER

Pour réaliser un tel projet, comme l'a souligné Philippe JENTY : « le nerf de la guerre pour une commune de 162 habitants, c'est la recherche de financements rendant possible sa réalisation ». Le Conseil Départemental, la Région et le programme LEADER (*Leader est une initiative de l'Union Européenne pour soutenir des projets de développement rural lancés au niveau local afin de revitaliser les zones rurales et de créer des emplois*). Après de longs mois et de pénibles efforts, le financement a été bouclé à 80%, ce qui, en ces temps de pénurie, comme l'a souligné le député Francis DUBOIS est un véritable exploit. Le coût de l'opération est de 57 620 € HT, financé donc à 80 %.

Les entreprises qui ont réalisé ces travaux sont : pour la maçonnerie, l'entreprise FAUCHER d'Eyrein, ART Héloïse Production de Limoges pour les parties métalliques et pour les espaces verts, le nettoyage du site et la création du parking, la S.A.S. CAPPE de Chamberet.

Christine BUTAUD et Robert CHAMPEAU ont servi de guides à ceux qui ont souhaité découvrir les lieux, en empruntant le chemin pédestre jalonné de panneaux explicatifs, d'étapes de repos et de légendes dans un cadre toujours respectueux de la nature. Par sa conception, la table d'orientation, a aussi retenu l'attention de tous ceux qui ont essayé d'identifier les éléments caractéristiques du panorama qui leur faisait face.

Ce jour là, hélas, la météo n'était pas très favorable, mais les membres présents purent quand même terminer cette balade matinale en partageant sur place le verre de l'amitié.



TRAVAUX

CHÂTEAU D'EAU

Mise en conformité et sectorisation des réseaux d'eau.



Borne incendie, carrefour de la salle polyvalente (route du cimetière).



INFORMATIONS DIVERSES

PORTRAIT

Les Ateliers de Couturas

Céramique d'Art

Magali MAS a pratiqué le dessin, la peinture, la sculpture et la gravure. Au cours de voyages, elle s'est initiée à la poterie. Elle a suivi des formations à Menton et est devenue céramiste-potière professionnelle en 2004. Elle s'installe dans le Tarn puis dans la Creuse où elle développe aussi sa passion pour la nature et les plantes. Son compagnon, Olivier IMBERT, vient de l'île de la Réunion. Ils cherchaient un lieu, à la montagne, pour exercer le métier de potier et vivre avec simplicité au plus près de la nature. Magali et Olivier ont eu un coup de foudre pour ce coin de paradis à Couturas. Ils ont transformé la grange en atelier de création et d'exposition. Ils tiennent à remercier la commune de St-Hilaire-les-Courbes pour le formidable accueil et la Communauté de Communes V2M pour l'attribution d'une aide financière à l'installation. La Communauté de Communes V2M a ainsi financé 17% de la dalle béton de l'atelier. A l'extrémité de leur habitation, ils envisagent l'ouverture d'un gîte nature.

Le couple a démarré ici son activité en avril 2022. Ils vivent de la vente des poteries en participant à des marchés de potiers, dans la région et ailleurs en France. Le 18 juin, ils ont invité le conseil municipal et la population pour l'inauguration de leur atelier au village de Couturas. Nous avons fait connaissance avec ce couple si sympathique et cette nouvelle activité locale.

Auparavant, Magali cuisait les pots classiquement en double cuisson. Il y a 5 ans, elle s'est remise en question pour consommer moins d'énergie et diminuer le coût de revient, rendant ainsi les poteries à un prix accessible. Elle a mis 2 ans pour trouver la technique de la mono cuisson.



INFORMATIONS DIVERSES

Le four fonctionne au gaz, pour une cuisson à 1 280°C. Lors de l'inauguration, nous avons eu le plaisir de découvrir l'aboutissement de créations en assistant à l'ouverture du four.

Le fournisseur de grès, Ceradel, est à Panazol (87). Leur activité fonctionne bien puisque, depuis avril, ils ont déjà utilisé 2 tonnes et demie de grès pour 30 cuissons.

Magali fait des essais pour faire évoluer et diversifier son travail. Elle développe divers types de techniques. Elle est très polyvalente et toujours dans l'innovation pour ses pièces de toutes tailles. Elle s'inspire de sa passion pour la nature, les plantes, les animaux, notamment les oiseaux.

Le grès est une matière naturellement étanche et qui ne craint pas le gel. La potière crée des objets simples, utiles et décoratifs principalement pour le jardin : fontaines à robinet, cache-pots, mangeoires pour les oiseaux ou les poules...

Les pièces sont en partie engobées, elle grave, peint au pinceau et utilise le principe tel que le sgraffito. Elle façonne aussi des pots puis produit un effet craquelé au chalumeau.

Magali et Olivier sont à la recherche d'anciens tours. Ils montent les plus grosses pièces avec un tour à corde, comme les jarres. Les autres pièces sont montées au tour électrique. Récemment, ils ont récupéré un tour à pied à la déchetterie de Treignac. Il est autonome en énergie, ce sont les jambes qui le font fonctionner. Tous ceux qui désirent se débarrasser de matériel en lien avec la céramique et la poterie peuvent contacter le couple.

Magali et Olivier vous accueilleront avec plaisir à l'atelier, sur rendez-vous de préférence.

Couturas

19170 Saint Hilaire les courbes

Tel : 06 75 15 50 32

Mail : masmagali81@gmail.com



INFORMATIONS DIVERSES

Arts scéniques et vieilles dentelles

Concert de la chorale Atout Chœur à Saint Hilaire!

Un large public s'est retrouvé le samedi 17 décembre dans notre église afin d'entonner ensemble le récital des chants de Noël de la chorale Atout chœur ! Tout le monde s'est réchauffé en chantant «la marche des rois, Let it snow, Noël blanc". Et bien d'autres grands classiques de Noël français et anglais. La commune accueille toute l'année cet ensemble d'une quinzaine de chanteurs dirigé par Caroline SAINT-MARTIN, professeur de musique au collège de Treignac, pour leurs répétitions du mercredi.

L'après-midi s'est clôturée cordialement par un pot de l'amitié offert par la municipalité à la salle des associations. Monsieur le maire a vivement remercié les choristes et formulé ses souhaits de bonnes fêtes à tous !



Association Familles Rurales

L'Assemblée Générale de l'association a eu lieu le 14 janvier. Magalie Bourreau est restée présidente et Huguette Faugeras est entrée dans le bureau qui était déjà composé de Annick Nallet, Christine Butaud, Cécilia Plas et Robert Champeaux.

Les principales activités de l'année ont été définies :

Dimanche 21 Mai : Notre vide grenier annuel.

Dimanche 4 juin : Distribution d'une fleur aux mamans de la commune.

Voyage : Il se fera sur la journée, nous avons fait le choix de ne pas partir loin afin d'éviter la contrainte de partir tôt et rentrer tard. De plus, de belles choses sont à découvrir près de chez nous. La visite d'un village médiéval et celle des jardins de Sothys ont été évoquées mais la sortie est encore à définir et à programmer.

Dimanche 17 Décembre : Distribution des cadeaux de Noël aux enfants de la commune et de l'association. Nous n'avons pas de bénévoles disponibles pour continuer à organiser un spectacle avec les enfants, mais nous réfléchissons quand même à organiser un bel arbre de Noël pour les enfants.

Comme toute association , plus nous serons nombreux et plus nous pourrons organiser de beaux événements, alors si vous êtes intéressés pour nous rejoindre, n'hésitez pas nous serons très heureux de vous compter parmi nous.

INFORMATIONS DIVERSES

Mouvements du personnel communal

Laura PESSATO, notre ancienne secrétaire, a souhaité rejoindre sa région d'origine ; en conséquence, depuis début Octobre, Marie GABARD qui habite à Chamberet est désormais notre nouvelle secrétaire de Mairie. Elle assure également le secrétariat de la mairie de Soudaine-Lavinadière et vous accueillera à la Mairie de ST-Hilaire-les-Courbes les mardi et jeudi après-midi.

Béatrice BARBAS, employée depuis le 1er janvier 2002 a pris sa retraite en fin d'année. Nous la remercions pour sa disponibilité et son dévouement dont elle a fait preuve pour procéder à l'entretien de nos bâtiments communaux ; Claudine MAZAUD qui habite à Treignac a été recrutée pour assurer son remplacement.



INFORMATIONS DIVERSES

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

Eden, né le 26 janvier 2023, au foyer de Cécilia PLAS et Gabriel JARGOT, petit fils de Christian et Ginette PLAS et arrière petit fils de Marthe et Gilbert (dit Néné) PLAS.



DÉCÈS

M. CHEYROUNAUD Gérard, décédé le 26 juillet 2022 à l'âge de 75 ans, Coignac.

M. COIGNOUX Gilbert, décédé le 2 octobre 2022 à l'âge de 86 ans, La Nouaille.

M. NAZE Clément, décédé le 15 octobre 2022 à l'âge de 84 ans, Route de La Faurie.

M. COUTURAS Clément, décédé le 23 décembre 2022 à l'âge de 94 ans, Lauve.

Mme JENTY Jacqueline, décédée le 9 février 2023 à l'âge de 92 ans, La Grillère.

MEMENTO

MAISON DE SANTE :

TREIGNAC :Avenue du 8 Mai 1945

CHAMBERET :Route Archambaud de Comborn

BUGEAT :25 rue de la République

	TREIGNAC	CHAMBERET	BUGEAT
MEDECINS	Dr BONCONOR, Dr LACOSTE Dr DESMOLIS Maison de santé 0 805 29 19 09	Dr CHASSEING Maison de santé 05 55 98 30 26	Dr GRENAILLE Dr VAN DEN BAVIERE Maison de santé 05 55 46 13 46
INFIRMIERES	CALON Catherine NOUAILLE- SOLEIHAVOUP Sylvette Maison de santé 06 14 92 11 36 05 55 98 02 42 CHASSAIN Laurence GOMES Bernadette 1 place de la République 05 55 73 44 96 06 78 04 04 24	REYROLLES - NOUAILHETAS - CHADELAUD Maison de santé 05 55 98 39 43 PERON Myriam, Maison de santé 05 55 97 25 93	INFIRMIERES MSA Maison de santé 05 55 95 50 07 PELLETIER Maëlle CLERMONT Frantz 3 rue de la Mairie 05 55 96 32 35 mardi et vendredi de 8h à 10h
GYNECOLOGUE	LE MEUR Yves Maison de santé 06 31 86 17 62		
PODOLOGUE	MASSONI Glwadys Maison de santé 05 55 98 00 88		
DENTISTE	Dr CIOCOIU Vlad Maison de santé 09 50 54 29 97		

	TREIGNAC	CHAMBERET	BUGEAT
MASSEURS- KINESITHEAPEUTES	BOURREAU Sylvia 2 avenue du 8 mai 05 55 97 95 72 MOULU Philippe 13 Avenue Léon Vacher 05 55 98 06 86	DESASSIS Alex Maison de santé 07 60 15 19 83	Monsieur BOINET 05.55.95.45.21
OSTEOPATHES	RENOUX Matthieu Maison de santé 06 29 90 57 92	MILLON Émilie Maison de santé 06 48 37 43 63	NOTARIANNI Matthieu lundis et mardis sur RDV 06 33 26 14 93
AMBULANCES	AMBULANCES COMMANDEUR TREIGNAC ZAC du Portail 05 55 97 94 49	AMBULANCES NICOLAS 19 Route Archambaud 05 55 98 15 06 PEYRAT Bernard SARL 1, rue Veilham 05 55 98 35 53	AMBULANCES REGAUDIE 23 rue de la République 05 55 95 54 29
PHARMACIES	PHARMACIE POULOUX 7 place des Farges 05 55 98 01 38	CORREPHARM 35 rue Archambaud de Combourn 05 55 98 30 16	PHARMACIE DES LOUTRES 15 rue de la République 05 55 95 50 14
OPTICIEN	OPTIQUE DES MONEDIERES 1, rue Eugène Daubech 06 46 47 37 23		
PSYCHOLOGUE	VAN DOORN Anne Avenue du 8 Mai 1945 07 81 54 53 41	VAN DOORN Anne Maison de santé 07 81 54 53 41	
ORTHOPHONISTE		Mme KARM Viviane et Mme DAYOT Mona Maison de santé 06 68 92 19 62	
AUDIOPROTHESISTES	TREIGNAC AUDITION Rue du Docteur Fleysac 05 55 97 12 88		

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE

05 55 95 68 10

Jours et Horaires d'ouverture :

Mardi de 14h00 à 17h00

Jeudi de 14h00 à 17h00

Permanence du Maire ou d'un adjoint :

Jeudi de 15 h à 17 h.

Mail : mairie-saint-hilairelescourbes@orange.fr

Secrétaire : Mme Marie GABARD

Employé communal : M. FAIVRE Emmanuel

En cas d'urgence, en dehors des heures d'ouverture de la Mairie, vous pouvez contacter Mr JENTY Philippe , Maire : 06 73 86 19 99



PHARMACIES DE GARDE

Le service de garde débute le samedi
à partir de 17 h 30.

C'est le médecin qui a effectué la prescription qui en principe prévient le pharmacien de la venue du client.

Pour contacter la pharmacie de garde : ☎ 32 37

ASSISTANTE SOCIALE

Assistante Sociale Conseil Départemental:

Contacter le Centre Médico-Social à Egletons
au ☎ 05 19 07 82 90

TREIGNAC :

permanence sur rendez-vous le jeudi,
place de la République

CHAMBERET :

Permanence sur rendez-vous
Les 1er et 3ème jeudis du mois à la mairie

Assistante sociale MSA :

BUGEAT : ☎ 05 55 72 97 29

SERVICE DÉCHETS

Communauté de Communes V2M

☎ 05 19 67 01 02

dechets@ccv2m.fr

Ramassage des ordures ménagères :

vendredi matin

Lundi matin pour le village de Noux

Ouverture de la déchetterie :

Lundi : 14h00-18h00

Mardi au samedi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00

MÉDIATHEQUE

☎ 05 19 67 01 00

mediathèque@ccv2m.fr

INSTANCE DE COORDINATION ET DE L'AUTONOMIE

☎ 05 55 98 89 33

MAISON FRANCE SERVICE

CHAMBERET :

Bureau de poste,

Place du Monument - 19370 Chamberet

☎ 05 55 98 63 97

msap.chamberet@laposte.fr

Du lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h

Samedi : 9h - 12h

BUGEAT :

Bureau de Poste,

9, rue de la République 19170 BUGEAT

☎ 05 55 95 50 00

msap.bugeat@laposte.fr

Du lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 16h30

Samedi : 9h - 12h

TRÉSOR PUBLIC - UZERCHE

☎ 05 55 73 15 48

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15

25 Avenue du Général de Gaulle - 19140 UZERCHE